

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames DELORT ; HERCOUET-TESTA ; FERRIERES ; SEYROLLE ; TANNÈ.

Messieurs AMADIEU ; BRANDALAC ; BOUNIE ; BRAYAT (à partir de 21h55) ; CABEZON ; DESSALES ; GENTIL ; FEL (à partir de 20H30) ; LELARGE ; PICARROUGNES ; TOURRILHES ; VISINONI.

Excusés : Monsieur BRAYAT donne pouvoir à Monsieur CABEZON jusqu'à 21H55

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2013

Ce procès verbal est approuvé.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
530	16/01/2014	VERMANDE RIVIERE-LAVERGNE PONTON	AB - 180 AB - 580 AB - 639 AB - 654 AB - 656	2 a 37 ca 18 a 00 ca 4 a 29 ca 2 a 34 ca 16 ca	NON (Chemin des Ferrandies)
531	27/01/2014	GALES HENRI MALROUX	AB - 528	6 a 24 ca	NON (Cité Quercy)
532	27/01/2014	SCI FMJ RIVIERE-LAVERGNE DAVID	AC - 598	01 a 58 ca	NON (Rue du Pauverel)
533	27/01/2014	DONNADIEU HENRI SCI REGARD	AD - 420 AD - 421	90 ca 8 a 55 ca	NON (Rue Figeagaise Basse)
534	13/02/2014	SCI FMJ RIVIERE-LAVERGNE	AC - 598	1 a 18 ca	NON (Idem n° 532)
535	13/02/2014	DASSONVILLE MOREL BOISSIE	D - 291	45 a 30 ca	NON (Puechroux)
536	17/02/2014	LARRIVE RIVIERE- LAVERGNE JAULHAC	C - 1026	22 a 11 ca	NON (Loustalou)
537	17/02/2014	Gérance Générale Foncière CHEUVREUX BOUYGE/RAVANEL	AD - 608	7 a 45 ca	NON (Lot. le Vallon)

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 369 concerne l'ouverture d'une **ligne de trésorerie de 100 000 Euros** auprès du Crédit Agricole Centre France.

Les conditions d'ouverture sont les suivantes :

- . Montant : 100 000 Euros
- . Durée : 12 mois (à compter de la date de signature du contrat)
- . Indice : T4M
- . Calcul des intérêts : Mensuellement sur la base du T4M du mois M-1 + marge sur utilisation de 1.80 %
- . Base de calcul : nbre de jours exacts / nbre de jours exacts
- . Paiement des intérêts : trimestriel
- . Commission d'engagement : 0.20 %
- . Commission de non utilisation : néant

- N° 370 concerne la **vente de l'herbe sur pied du « Domaine du Fau »** pour une superficie de 3 ha 07 a 89 ca effectuée au profit de Monsieur Bernard MALROUX – domicilié à SAINT ETIENNE DE MAURS – lieu-dit « Lablanquie » au prix de 298,49 euros.

- N° 371 concerne la **vente de l'herbe sur pied de « Passe Vite »** pour une superficie totale de 1ha 66 a 10 ca effectuée au profit de Madame Brigitte CANET – domiciliée à MAURS – lieu-dit « Le Vallon » au prix de 161,04 euros.

- N° 372 concerne la **location du terrain située à « La Marsotte »** pour une superficie totale de 94 a 61 ca effectuée au profit de Madame Sylvie ROUZIERES – domiciliée à MAURS – lieu-dit « Saint Sulpice » au prix de 99.00 euros par contrat d'occupation précaire en date du 1er janvier 2013.

- N° 373 concerne le choix de retenir la S. A. SOCOTEC - Bureau construction d'Aurillac - 24 Rue Gutenberg - 15000 AURILLAC afin de réaliser **une mission de contrôle technique** lors de la réhabilitation de la Grange du Truel. Conformément à la proposition d'honoraires du 25 novembre 2013, le montant de la mission s'élève à 1 600,00 € H. T.

3/ FINANCES

3-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013

Les comptes administratifs et de gestion du budget principal et des budgets annexes (Camping, lotissement Le Camp, lotissement Le Conte et Alimentation en Eau Potable) sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote conformément à la loi.

3-2/ AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES (camping - lotissement le camp - lotissement le conte –alimentation en eau potable (A.E.P) ET DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE CAMPING : affectation des résultats du Compte Administratif 2013

- **Section de Fonctionnement** : le résultat de cette section est légèrement excédentaire (+3 996.03€) grâce à la subvention d'exploitation du budget principal de la commune. Ce résultat positif sert à couvrir prioritairement le déficit d'investissement, ainsi il est affecté pour **3 775.89€** en recettes d'investissement 2014 et pour **220.14€** en recettes de fonctionnement 2014.
- **Section d'investissement** : résultat négatif soit **-11 775.89€**, **seront** reportés en dépenses d'investissement 2014

La saison 2013 a connue une très bonne fréquentation. Ce taux d'occupation n'avait pas été réalisé depuis de nombreuses années.

LOTISSEMENT LE CAMP : Affectation des résultats du Compte Administratif 2013

En 2013, il n'y a pas eu de ventes de terrains viabilisés.

Deux ventes ont eu lieu début 2014 et il reste 2 lots disponibles.

- **-14 682.50€**, résultat négatif de la section de **fonctionnement** 2013, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2014
- **-83 902.07€**, résultat négatif de la section **d'investissement** 2013, seront reportés en dépenses d'investissement 2014

LOTISSEMENT LE CONTE : Affectation des résultats du Compte Administratif 2013

Il n'y a eu aucunes ventes en 2013, 4 lots restent disponibles à la vente.

- **En 2013, le résultat de la section de fonctionnement est à zéro** en conséquence il n'y aura pas de report en dépenses de fonctionnement 2014
- **-83 172.49€**, résultat négatif de la section **d'investissement** 2013, seront reportés en dépenses d'investissement 2014

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P) : Affectation des résultats du Compte Administratif 2013

- **La section de fonctionnement présente un résultat positif de +140 408.09€**, cette somme sera reportée en recettes de fonctionnement 2014
- **La section d'investissement présente un résultat positif de +204 158.53€**, cette somme sera reportée en recettes d'investissement 2014

BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats du Compte Administratif 2013

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : +278 800.87€**
dont 194 853.75€, sont affectés en recettes d'investissement 2014 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.
dont 83 947.12€, sont reportés en recettes de fonctionnement 2014,
- **Résultat négatif de la section d'investissement : -288 853.75€**, ce résultat de la section d'investissement, est reporté en dépenses d'investissement 2014.

Commentaires : En 2013 comme en 2012 la commune s'est désendettée. Le ratio d'endettement est de 0,89 inférieur à la norme préconisée qui est de 1.

3-3/ VOIRIE 2013 : AVENANT N°2

Des travaux supplémentaires de réparations de chaussées, de réfection de trottoirs de bordures et de caniveaux sont à ajouter au programme voirie 2013.

L'avenant correspondant s'élève à 6 677.50€ HT. Portant le montant global du **marché à 139 389.31€ H.T**

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LA FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE

Quelques modifications mineures ont été apportées au règlement intérieur de la Foire au Matériel Agricole. Elles concernent les modalités d'inscriptions et les activités foraines. Ce règlement est consultable en mairie.

4-2/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Les modifications proposées concernent l'article 3, relatif aux droits des personnes à la sépulture. Ce droit est étendu aux descendants du premier degré. Ce règlement est consultable en mairie.

4-3/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DES JARDINS FAMILIAUX

Le règlement municipal des jardins familiaux précise désormais à l'article 1-8. qu'il ne peut être attribué qu'un seul jardin par famille.

4-4/ APPROBATION DU REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P)

Depuis la rentrée 2013-2014, l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de 4 jours et demi, incluant le mercredi matin. Les horaires de classe sont les suivants: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h- 12h / 13h30- 15h45

Mercredi : 9h-12h

Dans le cadre de cette réforme, la commune a dû adapter son offre de service périscolaire afin d'intégrer les changements d'horaires, la demi-journée d'enseignement du mercredi et la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Le règlement intérieur des T.A.P est adopté ; il définit les modalités d'inscription et de fréquentation à ces activités.

4-5/ APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA GANELETTE

Les relations entre « la Ganelette » et la commune ont été clarifiées dans une convention (montant des subventions, prestations de cette association musicale pour la commune).

4-6/ APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR

GrDF souhaite relever à distance les compteurs gaz. Ce projet va nécessiter le remplacement des compteurs de gaz existants, et l'installation de concentrateurs /récepteurs radio pour traiter les données transmises par les compteurs communicants. Pour faciliter l'accueil des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique, une convention de partenariat sera signée avec la Commune de Maurs. GrDF s'engage à régler une redevance annuelle de 50€HT par site équipé. La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans, reconduite tacitement par période successive de 5 ans.

4-7/ APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CELE POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE

La commune a adhéré à la charte d'entretien des espaces publics, menée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour préserver l'environnement, et réduire la quantité de produits phytosanitaires. Elle a obtenu, en 2013, la labellisation de 1^{er} niveau « Traiter mieux ».

Afin de poursuivre cette démarche et atteindre le 2^{ème} niveau de la charte, une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé, sera signée. Une démarche collective de réalisation de plans de désherbage permettra à la commune de bénéficier d'un appui technique et d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général.

5/ PERSONNEL

5-1/ CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Pour permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2014, il est créé un poste de **Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 01/04/2014.**

Il est important de rappeler que l'effectif municipal est composé de 28 agents (postes pourvus).

Le tableau des effectifs est le suivant :

Grade	Nbre postes	Nbre pourvus
Filière Administrative		
Attaché	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Rédacteur	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (27/35 ^{ème})	1	1
Filière Technique		
Technicien Principal 2^{ème} Classe	1	0
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4	4
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (dont 3 postes pourvus à temps non-complet)	12	7
Filière Médico Sociale		
Agent Territorial Spé. des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Agent Territorial Spé. Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	1	1
Filière Culturelle		
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0
Filière Animation		
Animateur Territorial	2	1 1 en CDD
Total postes Fonction Publique Territoriale	39	26
Contrat Unique d'Insertion	1	1
Emploi Avenir	1	1
Total effectif	41	28

5-2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activités au service animation un emploi contractuel à **temps non-complet** est créé à compter du **01/05/2014**. Il s'agit d'un poste d'Adjoint d'Animation de **2^{ème} Classe**.

4-3/ CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Piscine Municipale :

Un Maître Nageur Sauveteur du 28 juin au 31 Août 2014 : 35 heures hebdomadaire

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 28 juin au 31 Août 2014 : 35h hebdomadaires

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 28 juin au 31 Août 2014 : 24h hebdomadaires

Camping :

Un Adjoint d'animation 2^{ème} classe du 08 juillet 2014 au 22 Août 2014 : 32 heures hebdomadaires

Services Techniques :

Deux Adjoints Technique 2^{ème} classe du 01 juillet 2014 au 31 août 2014: 35 heures hebdomadaires

6/ TRAVAUX

6-1/ GRANGE DU TRUEL : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le projet définitif dossier de consultation des entreprises de l'agence d'architecture Isabelle SAULNIER est approuvé pour la réhabilitation de l'espace du Truel et de ses abords en un espace socioculturel.

6-2/ SYNDICAT D'ENERGIES DU CANTAL : APPROBATION DEVIS POUR SURCOUT DES TRAVAUX CITE QUERCY

Le décompte définitif des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à la Cité Quercy s'élève à 29 628.15€ HT au lieu de 28 721.52€ HT initialement prévus. Le nouveau montant de participation à verser par la commune est de 17 776.89€ (soit 543.98€ supplémentaires).

7/ URBANISME

7-1/ PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE DECHETS INERTES (Le Puech)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable d'exploiter sur la commune au lieu-dit « Le Puech » une installation de déchets inertes : emballages en verre, bétons, briques, tuiles et céramiques, verres, mélanges bitumineux, terres et pierres y compris déblais. Cette déchetterie, qui sera utile à la population, se situe sur des terrains récemment acquis par la Communauté de Communes du Pays de Maurs.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- **Préemption** : information relative à l'activation du droit de préemption de la commune sur l'ancien bâtiment d'EDF (Rue des Roses)
- **Recensement 2014** : cette opération s'est bien déroulée et s'est terminée mi février. Les données transmises laissent à penser que la population reste stable par rapport au recensement de 2009. Nous sommes en attente des résultats officiels.
- **Personnel communal** : des informations, sur les absences pour maladie du personnel communal et leur remplacement, sont données au Conseil Municipal.
- **Remerciements** : cette séance du Conseil Municipal étant la dernière du mandat 2008/2014, Christian ROUZIERES, maire de MAURS, remercie : les conseillers municipaux, la Secrétaire Générale et l'ensemble du personnel technique et administratif pour le travail accompli durant ces six dernières années

LE MAIRE,

C. ROUZIERES